

MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

S²LOW

ID : 069-216902569-20250901-DAJAG_C251030-CC

BAIL PROFESSIONNEL

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Cabinet médical et paramédical

2 rue Alexandre Dumas

69120 Vaulx-en-Velin

AVENANT N°5

Mise à disposition d'un cabinet de kinésithérapeute

La ville de Vaulx-en-Velin, représentée par Madame La Maire, Hélène GEOFFROY, dûment habilitée par une délibération du conseil municipal N°V_DEL_221110_18 du 10 novembre 2022, ci-après dénommée « le bailleur »,

D'une part,

Et,

L'Association « MSP Alexandre Dumas », immatriculée sous le numéro W691106391, dont le siège social est situé au 2 rue Alexandre Dumas, 69120 Vaulx-en-Velin, représentée par sa Présidente,

Madame Clémentine Gagnaire

Domiciliée 2 rue M.GENEVOIS 69740 Genas, agissant au nom de l'Association, ci-après dénommée « le locataire »,

D'autre part.

Préambule

Suite à la demande d'un nouveau professionnel de santé, un quatrième cabinet de kinésithérapeute est mis à la disposition de l'Association « MSP Alexandre Dumas ».

Conformément à l'article 1, il y a lieu d'adapter en conséquence le bail professionnel signé le 22 novembre 2022, par voie d'avenant.

Ont convenu ce qui suit

Toute correspondance doit être adressée à

Madame la Maire

Hôtel de Ville - Place de la Nation

CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex

Tel : 04 72 04 80 80 - www.vaulx-en-velin.net

Article 1 : Modifications apportées au bail :

1-1 Modification apportée au Préambule :

Le second paragraphe du préambule est modifié comme suit :

« La municipalité met à disposition l'ensemble du volume identifié ci-dessus à l'exception **d'un cabinet de kinésithérapeute inoccupé** soit une superficie mise à disposition de **366,27m²** (plan en annexe), au bénéfice de professionnels de santé, ces derniers assurant l'aménagement mobilier des locaux dans le but d'y exercer une activité pluridisciplinaire de santé. »

1-2 Modification apportée à l'« Article 1 : Désignation » :

Les paragraphes 1 à 4 sont modifiés comme suit :

« Le locataire dispose, au sein d'un volume propriété du bailleur situé au rez-de-chaussée du bâtiment, d'un volume aménagé d'une superficie utile de 377.80 m² situé en rez-de-chaussée du programme immobilier « AMPLITUDE », localisé au 2 rue Alexandre Dumas-69120 Vaulx-en-Velin, sur la parcelle cadastrée section BS numéros 346, 347, 348, 349, 350 et 351 de :

- 4 cabinets de kinésithérapeutes

- 1 cabinet d'infirmier

- 3 cabinets de médecin

- Les parties communes

Soit une superficie mise à disposition totale de **366,27m²**

Ces cabinets sont exclusivement affectés à une activité médicale ou paramédicale (les plans ainsi que la notice descriptive se trouvent annexés au présent contrat de bail)

»

1-3 Modification apportée à l'article 7 : loyer_ taxes locatives_ dépôt de garantie

Les paragraphes 5 et 8 de la section « 1) Montant des loyers », sont rédigés comme suit :

« Soit un loyer mensuel de 3856€ :

469€x4 cabinets de kinésithérapeutes

300 pour le cabinet d'infirmiers

560€x3 cabinets de médecins

Les loyers mensuels dus à la ville seront payés par trimestre :

soit **11 568€** par trimestre échu payable après réception du titre de recette.

Article 2 : Entrée en vigueur

Les dispositions du présent bail entrent en vigueur à compter du 1 septembre 2025.

L'ANNEXE 1 « plan des locaux occupés et mis à disposition » est complétée en conséquence

Article 3 : Autres dispositions

Les autres termes du bail professionnel restent inchangés.

Fait à Vaulx-en-Velin en 3 exemplaires, le

Le Bailleur
La ville de Vaulx-en-Velin
Représentée par Madame La Maire



Hélène GEOFFROY

Le Locataire
L'association « MSP Alexandre Dumas »
Représentée par La Présidente



Clémentine GAGNAIRE



Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 069-216902569-20250901-DAJAG_C251030-CC



PROJET

0 1 2 3 4 5

AVANT-PROJET DE MAIRIE
NOUVEAU Q 13
26.12.2023
Echelle 1/1000 sur A3

VILLE DE VALLA EN VELIN
MAISON SANTE PLURIPROFSSIONNELLE

AVANT-PROJET DE MAIRIE
NOUVEAU Q 13
26.12.2023

ONIS
Grand Ambrès



rue Alexandre Dumas

MAISON FEMME
SALLE INDIVIDUELLE

ACTES
HALL GÉNÉRAL

ACTES
HALL GÉNÉRAL

Le présent projet de plan de masse a été établi en vertu de la loi n° 2000-1209 du 6 décembre 2000 relative à la transparence de l'information sur la qualité de l'environnement.
Le présent projet de plan de masse a été établi en vertu de la loi n° 2000-1209 du 6 décembre 2000 relative à la transparence de l'information sur la qualité de l'environnement.
Le présent projet de plan de masse a été établi en vertu de la loi n° 2000-1209 du 6 décembre 2000 relative à la transparence de l'information sur la qualité de l'environnement.

CABINET
INOCUPE



VILLE DE VAULX EN VELIN
 MAISON SANTE PLURIPROFSSIONNELLE
 AVANT-PROJET DETAILLE
 NIVEAU 0 v3
 16.12.2020
 Echelle 1/100° sur A2 ou 1/200° sur A4



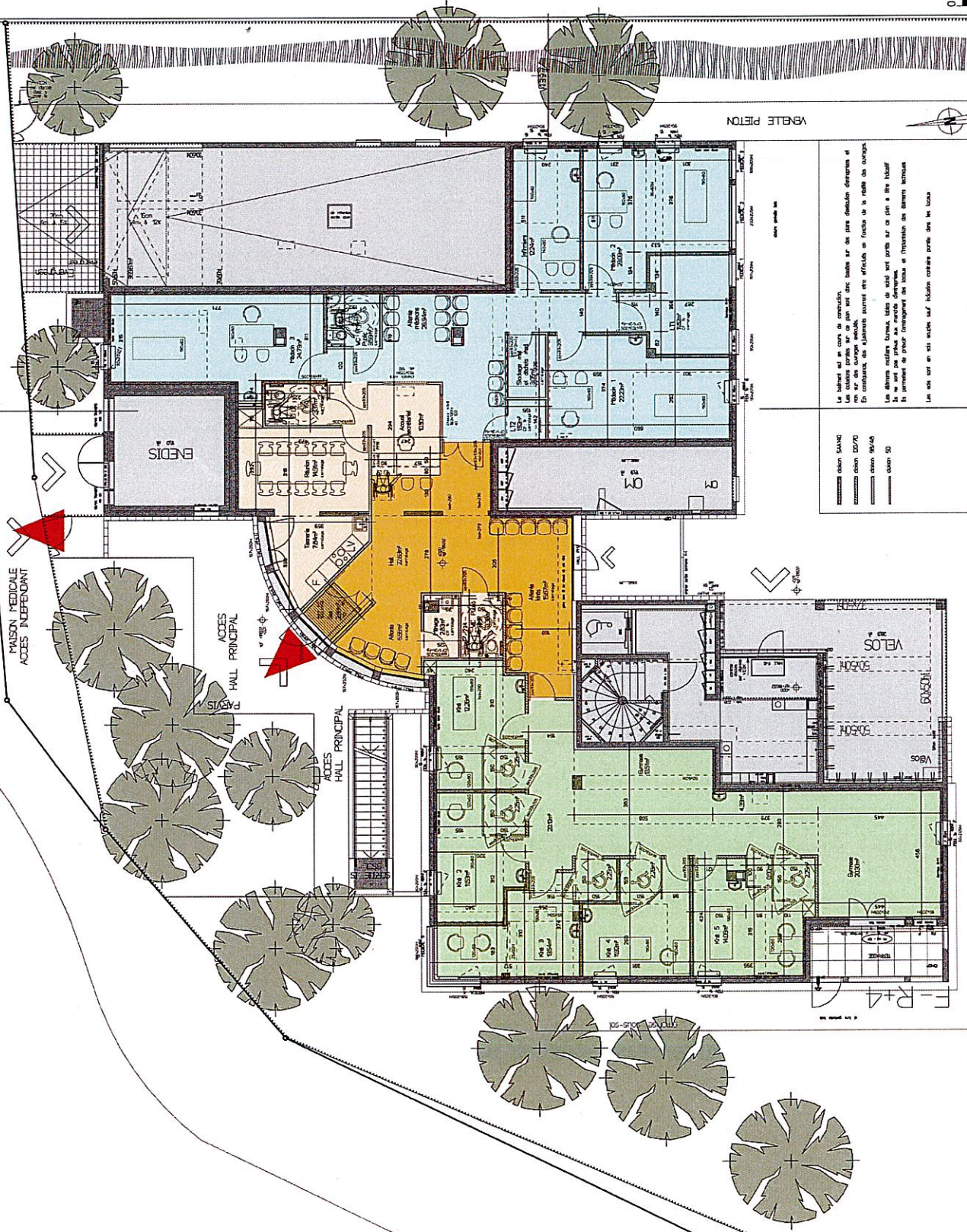
rue Alexandre Dumas

MAISON MEDICALE
 ACCES INDEPENDANT

ACCES
 HALL PRINCIPAL

ACCES
 HALL PRINCIPAL

VERBLE PIETON



Le bâtiment est en cours de construction.
 Les cotures portées sur ce plan sont donc basées sur des plans d'exécution détaillés et
 non sur des coupes sélectives.
 Si nécessaire, les dimensions peuvent être affectées en fonction de la réalité des ouvrages.
 Les dimensions indiquées sur les plans de détail sont portées sur ce plan à titre indicatif.
 Le présent plan est destiné à servir de référence pour la réalisation des travaux.
 Il n'a pas vocation à servir de base pour la réalisation des autres plans.
 Les cotes sont en mètres sauf indication contraire portée dans les notes.

- dans 0,10/10
- dans 0,20/10
- dans 0,30/10
- dans 0,40/10
- dans 0,50/10

2A